Nations Unies S/2010/76

Conseil de sécurité

Distr. générale
8 février 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution de l'ensemble de ses tâches. Le rapport qui suit est le second à être présenté en application de cette résolution.

2. Ce rapport fait le point des activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis le précédent rapport (S/2009/585), en date du 11 novembre 2009, et met l'accent sur les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution 1883 (2009). Il récapitule les principaux événements politiques survenus durant la période considérée, ainsi que les faits nouveaux concernant l'Iraq observés sur la scène régionale et internationale. Il rend compte des activités de mon Représentant spécial pour l' Iraq, de questions opérationnelles et des problèmes de sécurité.

II. Évolution de la vie politique et des conditions de sécurité en Iraq

3. Au cours de la période considérée, des négociations intensives et un débat prolongé ont eu lieu au Conseil de représentants iraquien au sujet des amendements à apporter à la loi électorale de 2005 en vue des élections nationales à venir. Le 8 novembre, le Conseil des représentants a adopté plusieurs amendements auxquels le Vice-Président Tariq al-Hashemi a opposé son veto le 18 novembre, en faisant valoir que la formule de répartition des sièges et les données démographiques utilisées pour déterminer le nombre total de sièges à attribuer au Conseil des représentants, ainsi que leur répartition entre les gouvernorats, défavorisaient les électeurs expatriés.

4. Grâce aux conseils techniques qu'elle a prodigués et aux efforts de médiation qu'elle a déployés, notamment les bons offices de mon Représentant spécial, Ad Melkert, la MINUA a aidé les parties à parvenir à un accord sur les principaux amendements à apporter à la loi électorale. En conséquence, la loi révisée a été adoptée le 6 décembre par le Conseil des représentants, après quoi elle a été

Merci de recycler

approuvée par le Conseil de la présidence. Le 13 décembre, ce dernier a annoncé que les élections nationales auraient lieu le 7 mars 2010.

5. En dépit des retards pris dans l'adoption de la loi électorale, l'inscription des mouvements et des coalitions politiques s'est poursuivie. L'inscription des coalitions électorales auprès de la Haute Commission électorale indépendante a pris fin le 13 novembre et 11 listes ont été certifiées à ce jour.

6. Le 8 décembre, quelques jours après l'adoption de la loi électorale révisée, cinq attentats à la bombe coordonnés visant un tribunal, deux collèges, une mosquée et une banque à Bagdad ont fait plus de 100 morts et un nombre encore plus élevé de blessés. Le lendemain, le Premier Ministre Nuri al-Maliki, en sa qualité de commandant en chef des Forces armées iraquiennes, a remplacé le chef du commandement opérationnel de Bagdad. Ces attentats étaient un rappel tragique de la menace que les groupes armés, qui semblent déterminés à perturber les préparatifs des élections nationales et à compromettre la capacité de fonctionnement du Gouvernement iraquien, continuent de poser.

7. Le 7 janvier, la Commission pour la responsabilité et la justice a annoncé que 15 mouvements politiques ne seraient pas admis à participer aux élections nationales à venir. Le 14 janvier, la Commission pour la responsabilité et la justice a informé la Haute Commission électorale indépendante qu'elle avait disqualifié 496 candidats désignés. Ce chiffre est passé à 511 le 19 janvier. Les candidats exclus ont le droit de faire appel. Certains l'ont fait alors que, dans d'autres cas, les partis politiques ont décidé de remplacer les candidats exclus. Le Conseil des commissaires de la Commission électorale a accepté l'exclusion des candidats nommés et a initialement prévu de certifier la liste des candidats le 3 février, avant le début de la campagne, qui devait commencer le 7 février. Toutefois, le 3 février, la Cour de cassation a décidé que l'examen des requêtes en appel déposées par les candidats exclus serait reporté à après les élections, permettant ainsi à ces derniers de se présenter. S'ils étaient élus, ces candidats ne pourraient jouir de leurs privilèges et immunités qu'une fois qu'une décision finale aura été arrêtée concernant leur appel.

8. La Commission pour la responsabilité et la justice et certains partis politiques ont rejeté cette décision, les uns ayant déclaré publiquement que la Cour de cassation n'était pas habilitée à reporter l'examen des requêtes en appel, mais qu'elle devrait plutôt statuer sur chaque cas individuellement. Pour sa part, ne sachant pas avec certitude si la décision avait force obligatoire, la Commission électorale a sollicité des précisions auprès de la Cour suprême fédérale, ce qui a conduit au report de la campagne jusqu'au 12 février. Le Président du Conseil des représentants a convoqué, le 6 février, une réunion avec le Conseil de la présidence, le Premier Ministre et le Président de la Cour suprême pour se pencher sur la décision de la Cour de cassation. Avant la réunion, mon Représentant spécial a rencontré le Président du Conseil des représentants, à la demande de celui-ci, pour discuter de la marche à suivre. Une réunion d'urgence du Conseil convoquée le 7 février n'a pu réunir le quorum et a dû être reportée au lendemain. Le 7 février, la Cour de cassation a annoncé qu'elle examinerait toutes les requêtes en appel avant le début de la campagne électorale, le 12 février ou vers cette date. Au moment de l'établissement du présent rapport, la question faisait toujours l'objet de discussions au plus haut niveau en Iraq.

9. Au cours de la période considérée, des désaccords politiques dans le gouvernorat de Ninive ont continué à susciter des préoccupations. À la mi-décembre, la liste « Fraternité Ninive » (kurde), qui continue à boycotter le Conseil de province, a mis en place des bureaux pour aider à coordonner les services dans les districts qui ont suspendu les relations avec le Conseil de province de Mossoul. Le Vice-Premier Ministre, Rafi al-Issawi, a poursuivi ses efforts pour réduire les tensions entre la liste « Fraternité Ninive » et la liste nationale al-Habda du Gouverneur Atheel Nujaifi, en se rendant à plusieurs reprises dans le gouvernorat de Ninive et dans la région du Kurdistan, pour s'entretenir avec des représentants des deux parties, et en mettant l'accent en particulier sur la création des conditions nécessaires pour améliorer la sécurité.

10. Dans l'intervalle, pour réduire les tensions dans le nord de l'Iraq, le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan ont décidé de mettre en place des structures de sécurité communes dans les gouvernorats de Kirkouk, Ninive et Diyala. Ce nouvel arrangement prévoit la conduite de patrouilles mixtes et la mise en place de postes de contrôle communs, auxquels sont affectés des membres de l'armée iraquienne, des unités peshmerga kurdes et de la police iraquienne, placés sous la coordination des Forces des États-Unis en Iraq. Le plan de sécurité a suscité des réactions diverses dans les communautés touchées, mais l'intention est toujours d'instaurer la confiance entre les communautés, de renforcer la coordination de la sécurité avant les élections nationales et de créer un environnement propice au dialogue politique au sujet des territoires contestés. En outre, j'ai jugé encourageantes la visite que le Premier Ministre de la région du Kurdistan, Barham Saleh, a effectuée à Bagdad le 9 décembre pour discuter de nombreux problèmes non réglés entre le Gouvernement iraquien et la région du Kurdistan, ainsi que la réaction positive du Premier Ministre.

11. À la fin du mois de janvier, plusieurs autres attaques fortement médiatisées, dirigées contre des civils et des fonctionnaires gouvernementaux, se sont produites à Bagdad. Le 25 janvier, au moins 38 personnes ont été tuées et 74 blessées quand trois voitures piégées ont explosé à proximité de trois hôtels bien connus dans le centre de la capitale, qui sont souvent fréquentés par des journalistes et des entrepreneurs étrangers. Le 26 janvier, l'explosion d'une voiture piégée a fait au moins 17 morts et 80 blessés dans un centre de police technique et scientifique à Bagdad. Le 1er février, un attentat-suicide a été commis par une femme qui a fait détonner sa ceinture d'explosifs parmi des pèlerins chiites dans le nord de Bagdad, faisant au moins 41 morts et plus de 100 blessés. Le 3 février, un autre attentat-suicide a tué au moins 20 pèlerins à Karbala.

III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

A. Activités menées dans les domaines politique et constitutionnel

12. Tout au long de la période considérée, mon Représentant spécial en Iraq a continué à participer à une large série de consultations avec des représentants du Gouvernement iraquien, du Gouvernement régional du Kurdistan, du Conseil des représentants et des membres de la communauté diplomatique à Bagdad.

À l'invitation de hauts dirigeants iraquiens, et en étroite coordination avec la communauté diplomatique, mon Représentant spécial a facilité les négociations entre les blocs politiques en vue de parvenir à un consensus sur les principaux amendements à apporter et à la loi électorale.

13. Le 8 novembre, mon Représentant spécial s'est rendu pour la deuxième fois à Erbil et Soulaimaniyah, pour discuter de questions non réglées entre le Gouvernement fédéral à Bagdad et le Gouvernement régional du Kurdistan. À cette fin, il a rencontré le Premier Ministre du Gouvernement régional du Kurdistan, Barham Saleh; le Ministre pour les affaires peshmerga, Jafar Mustafa; le Président de l'Assemblée nationale kurde, Kamal Kirkuki; et le représentant du Gouvernement régional du Kurdistan à Bagdad, Rowsch Shaways.

14. L'Équipe spéciale de haut niveau, qui comprend des conseillers principaux auprès du Premier Ministre de l'Iraq et du Président du Gouvernement régional du Kurdistan, a continué de se réunir régulièrement sous les auspices de la MANUI pour discuter des principales mesures de confiance liées aux territoires contestés. À ce jour, les efforts ont été axés sur des mesures destinées à accélérer le traitement des demandes de restitution de biens et de réparation pour des violations commises avant et après 2003 et à garantir le droit de tous les Iraquiens d'éduquer leurs enfants dans leur langue maternelle, et sur le traitement des détenus. Pour ce qui est du règlement des litiges fonciers, l'Équipe spéciale a axé ses efforts, dans un premier temps, sur l'évacuation de bâtiments gouvernementaux occupés à Kirkouk, en particulier des écoles. En novembre, le Conseil de province de Kirkouk a également adopté les mesures recommandées par la MANUI pour faciliter le règlement des litiges fonciers et a constitué un comité local chargé d'appliquer ces recommandations. La MANUI continuera à faciliter le dialogue et à promouvoir la conduite, à l'échelon local, d'activités visant à renforcer la confiance et à régler les problèmes fondamentaux qui contribuent à l'instabilité.

15. À cette fin, mon Représentant spécial s'est rendu à Kirkouk les 12 et 13 janvier pour rencontrer toutes les parties prenantes concernées et encourager les progrès au niveau local. Il a notamment participé à une réunion du Comité créé récemment pour le règlement des litiges concernant les biens et les litiges fonciers à Kirkouk. Il s'est aussi rendu dans le sous-district de Laylan, communauté mixte dans le sud-est du gouvernorat, pour rencontrer les membres du Conseil et écouter leurs préoccupations.

B. Faits nouveaux aux niveaux régional et international

16. Le 2 novembre, le Président du Parlement iranien, Ali Larijani, s'est rendu en Iraq pour discuter des relations bilatérales entre les deux pays. Le 7 novembre, le nouvel Ambassadeur d'Égypte en Iraq, Sharif Kamal Shahin, est arrivé à Bagdad. C'est le premier représentant de l'Égypte à être basé de façon permanente dans le pays depuis 2005, année où le dernier Ambassadeur d'Égypte a été assassiné. Le 30 décembre, le Président du Parlement iraquien, Ayad Samarrai, s'est rendu à Amman pour des entretiens sur le renforcement de la coopération économique avec la Jordanie, le statut des réfugiés iraquiens et le vote qui doit être organisé en Jordanie à l'intention des expatriés.

17. Le 18 décembre, le Gouvernement iraquien a demandé le retrait immédiat de forces iraniennes qui se seraient déployées dans la vicinité du champ pétrolifère

contesté d'Al-Fakkah. Par la suite, le 30 décembre, le Gouvernement iraquien a envoyé une lettre de protestation officielle au Gouvernement iranien et les deux pays ont décidé de tenir une réunion en vue de parvenir à une entente commune sur la délimitation précise de la frontière. Le Ministre iranien des affaires étrangères s'est rendu à Bagdad le 6 janvier et les deux pays ont décidé de réactiver les travaux d'un comité technique mixte qui avait été créé précédemment sur la frontière entre l'Iran et l'Iraq. Le 27 janvier, un porte-parole du Gouvernement iraquien a confirmé que toutes les forces iraniennes s'étaient retirées de la zone d'Al-Fakkah. Le Ministre iraquien des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, a également confirmé qu'un accord avait été conclu avec la République islamique d'Iran pour normaliser la situation relative aux frontières entre les deux pays.

18. Au cours de la période considérée, les efforts déployés par l'Iraq pour se réintégrer dans l'économie régionale et internationale ont progressé. L'Union européenne et l'Iraq ont conclu un partenariat et un accord de coopération le 13 novembre, pour définir le cadre des relations contractuelles entre l'Union européenne et l'Iraq dans le domaine du commerce et du développement économique. Le 23 novembre, le Conseil des représentants iraquiens a adopté un amendement à la loi sur les investissements dans le but de permettre aux étrangers d'être propriétaires de terres pour des projets de construction, d'accélérer le processus de demande de licences d'investissement et de clarifier les pouvoirs fédéraux et provinciaux en matière d'investissement.

19. Conformément au mandat de la MANUI visant à promouvoir la coopération entre l'Iraq et les pays voisins, une délégation de la Mission s'est rendue à Téhéran pour y préparer la mise en place d'un petit bureau de liaison qui deviendra opérationnel prochainement.

20. Bien que quelques résultats concrets aient été obtenus au cours de la période précédente, comme je l'ai indiqué dans mon rapport (S/2009/539), aucun progrès nouveau n'a été accompli en ce qui concerne les personnes portées disparues et les biens koweïtiens. Au cours de sa visite récente au Koweït, du 11 au 15 janvier 2010, mon Coordonnateur de haut niveau, Gennady Tarasov, a réaffirmé aux responsables iraquiens et koweïtiens la nécessité d'arriver à des résultats concrets à cet égard. Je voudrais renouveler mon appel aux deux pays afin qu'ils redoublent d'efforts durant les mois à venir pour accomplir des progrès tangibles et significatifs dans la recherche des nationaux du Koweït portés disparus et des biens koweïtiens, notamment les archives nationales du Koweït. Je prends également note avec satisfaction de la décision du Conseil des ministres koweïtien d'apporter une contribution de 974 000 dollars des États-Unis à un projet parrainé par la MANUI et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) qui vise à renforcer les capacités du Ministère iraquien des droits de l'homme en matière de techniques d'exhumation des charniers et d'identification des personnes portées disparues. Il est encourageant de noter que le Ministre iraquien des droits de l'homme a donné son assentiment à cette approche.

21. Le 18 janvier, le Ministre iraquien des affaires étrangères a adressé une lettre au Conseil de sécurité au sujet des mesures que le Gouvernement iraquien a l'intention de prendre pour démontrer et confirmer à la communauté internationale le degré de son engagement en faveur de la non-prolifération. Il a exprimé l'espoir que le Conseil de sécurité et l'Agence internationale de l'énergie atomique prendront note de ces mesures et des changements qui se sont produits en Iraq

depuis l'adoption des résolutions du Conseil de sécurité sur l'Iraq concernant le désarmement.

22. Du 26 au 28 janvier, mon Représentant spécial s'est rendu au Koweït pour discuter du mandat de la MANUI s'agissant de la promotion de la coopération régionale. Le Premier Ministre, le cheikh Nasser Al-Mohammed Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, le Président du Parlement koweïtien, Jassem al-Kharafi, et le Président du Comité national pour les affaires relatives aux personnes portées disparues et aux prisonniers de guerre, Ibraheem al-Shaheen, ont participé aux réunions. Avant sa visite, le Représentant spécial avait rencontré le Premier Ministre iraquien et le Ministre iraquien des affaires étrangères pour discuter de questions non réglées entre l'Iraq et le Koweït, dans le contexte des dispositions pertinentes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

C. Assistance électorale

23. Les retards pris dans l'adoption par le Parlement des amendements à la loi électorale de 2005 ont été un obstacle supplémentaire qui a ralenti les efforts déployés par la Haute Commission électorale indépendante pour préparer les élections nationales et ont notamment été la cause de la suspension de la nomination des candidats pour la Haute Commission, le 18 novembre. Le 6 décembre, le Conseil des représentants a tenu une réunion spéciale pour sortir de l'impasse politique sur la loi électorale, principalement en ce qui concerne le nombre total de sièges au Parlement et leur répartition. En réponse à la demande des principaux blocs politiques, le MANUI a facilité une série de négociations politiques avant l'adoption de la décision finale et la présentation d'opinions techniques sur les solutions possibles.

24. Conformément à la décision finale sur la répartition des sièges au Parlement, le nombre total de sièges au Conseil des représentants est basé sur les chiffres relatifs à la population en 2005 fournis par le Ministère du commerce, ajustés pour tenir compte d'un taux annuel de croissance démographique de 2,8 % dans tous les gouvernorats. Aux termes de la décision adoptée, le nombre de sièges du futur parlement a été porté à 325 (contre 275 auparavant), dont 310 pourvus par la voie ordinaire, un quota étant réservé pour certains groupes. En outre, le vote organisé à l'intention des expatriés doit être traité de la même façon que celui à l'intérieur du pays, les voix étant comptées dans le gouvernorat d'origine de l'électeur. Toutes les activités opérationnelles se sont néanmoins poursuivies au cours de ces débats juridiques.

25. Suite à l'achèvement de l'opération de mise à jour des listes électorales à l'échelle du pays qui a eu lieu en août et septembre de l'année dernière, et au cours de laquelle plus de 1,5 million d'Iraquiens se sont rendus dans des centres d'inscription locaux, la Commission a procédé à la compilation de la liste électorale en vue des élections parlementaires. En conséquence, à peu près 18,9 millions d'électeurs iraquiens ont désormais été répartis entre environ 50 000 bureaux de vote pour le jour des élections. On estime qu'environ 800 000 membres des forces armées et de la police enregistrés voteront conformément aux procédures prévues pour les électeurs inscrits sur des listes spéciales 48 heures avant le 7 mars, afin que leur nom puisse être retiré de la liste finale des électeurs le jour de l'élection.

26. La Commission poursuit les préparatifs des élections et a reçu les fonds nécessaires pour signer des contrats différés depuis longtemps et acheter du matériel. La désignation des candidats a recommencé pour tenir compte des nouveaux amendements apportés à la loi, et quand elle a pris fin, environ 6 600 candidats avaient été désignés par 86 mouvements politiques/coalitions. Conformément à la loi iraquienne, les candidatures doivent être vérifiées par un certain nombre d'institutions iraquiennes, notamment la Commission pour la responsabilité et la justice et les Ministères de l'éducation et de la justice. Chaque liste doit comprendre au moins 25 % de femmes. Après un tirage au sort pour déterminer l'ordre des candidats sur les bulletins de vote finals, la conception et les spécifications des 19 différents bulletins de vote (1 pour chacun des gouvernorats et 1 pour le vote à l'intention des expatriés) ont été définies et environ 29 millions de bulletins seront imprimés entre la mi-janvier et la mi-février. L'UNOPS a également financé une initiative qui a permis d'assurer la formation de plus de 29 000 observateurs nationaux qui superviseront les opérations le jour de l'élection.

27. Les préparatifs techniques pour l'organisation du vote à l'intention des expatriés se poursuivent. L'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, l'Iran (République islamique d'), la Jordanie, le Liban, les Pays-Bas, la République arabe syrienne, la République islamique d'Iran, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Turquie ont été identifiés par le Conseil des commissaires de la Haute Commission en tant que pays où un vote à l'intention des expatriés sera organisé. La MANUI a déjà déployé auprès du quartier général pour le vote à l'intention des expatriés à Erbil des conseillers techniques chargés d'appuyer les préparatifs et la mise en œuvre de cette opération et déploiera des conseillers supplémentaires dans chacun des pays où un vote à l'intention des expatriés sera organisé. Cette opération doit se dérouler sur trois journées consécutives, du 5 et au 7 mars, l'inscription des électeurs et le vote se déroulant simultanément.

28. Suite à l'adoption des amendements à la loi électorale, les principales procédures pour toute une série d'opérations de vote et de dépouillement des votes ont été mises au point avec l'appui de la MANUI, notamment la finalisation des procédures relatives aux opérations ordinaires de vote et de dépouillement du scrutin dans les bureaux de vote le jour de l'élection, le vote par procuration des personnes déplacées inscrites sur les listes pour voter pour leur gouvernorat d'origine, et les opérations spéciales utilisant soit la liste des électeurs, soit des procédures spéciales pour diverses catégories d'électeurs ne pouvant pas se rendre dans les bureaux de vote normaux le jour de l'élection. Les conseillers électoraux de la MANUI ont également dispensé une formation au personnel de la Haute Commission électorale indépendante sur les pratiques optimales en ce qui concerne l'organisation d'élections. À la suite de cela, le personnel de la Haute Commission assurera la formation de 360 formateurs au niveau des gouvernorats au cours d'une période de deux semaines. Cette opération sera suivie par un programme de formation « en cascade », à la suite duquel environ 300 000 agents électoraux devraient, au bout du compte, être en mesure de conduire les opérations de vote et de dépouillement du scrutin le jour de l'élection. L'objectif principal de cet exercice est d'assurer la cohérence dans l'application des procédures dans tous les bureaux de vote à travers le pays.

29. L'acceptation des résultats des élections est une question critique. Les résultats finals ne seront annoncés que quand la Haute Commission aura examiné toutes les plaintes officielles présentées au cours de la période électorale. La MANUI aide la Haute Commission à mettre en plan un mécanisme robuste d'examen rapide de ces plaintes afin que la crédibilité des résultats ne soit pas compromise par des retards dans le règlement de ces affaires. Bien que l'on s'attende à ce que les résultats préliminaires des élections soient publiés dans les jours suivant le 7 mars, il se peut que la publication des résultats finals prenne beaucoup de temps. Aux termes de la Constitution iraquienne, la Cour suprême fédérale certifiera les résultats.

30. Les forces de sécurité iraquiennes sont en train de mettre au point un plan détaillé de sécurité au niveau national pour accroître la sécurité le jour des élections et au cours des opérations qui se dérouleront avant et après, car la sécurité est un élément fondamental du succès du processus électoral. La violence et les attaques dirigées contre les infrastructures et le personnel de la Haute Commission continuent de faire peser une menace sérieuse sur les élections.

D. Assistance humanitaire, reconstruction et développement

31. Ma nouvelle Représentante spéciale adjointe pour l'Iraq, qui assume également les fonctions de Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire pour l'Iraq, Christine McNab, a engagé une série de réunions importantes avec les autorités iraquiennes, notamment le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères et le Ministre de la planification, ainsi qu'avec les partenaires internationaux en Iraq et dans la région, pour examiner le rôle de l'ONU et l'appui que l'Organisation peut fournir dans les domaines du développement, de la reconstruction et des secours.

32. Le 26 octobre 2009, l'équipe de pays des Nations Unies a arrêté le tout premier bilan commun de pays établi par l'ONU et le Gouvernement iraquien, qui a été approuvé par le Ministre de la planification. Ce bilan fournit la base analytique indispensable à l'élaboration d'une politique fondée sur des données factuelles qui garantisse la qualité et la mise en œuvre efficace du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Plus particulièrement, le rapport final a permis de recenser les principaux problèmes de développement auxquels se heurte l'Iraq dans sa quête de stabilité et de croissance, essentiellement dans les domaines de la gouvernance, de la croissance économique sans laissés pour compte, et de la qualité des services essentiels, tels que la santé, l'eau et l'assainissement, le logement et l'éducation.

33. Du 5 au 7 novembre, le Gouvernement iraquien a conduit à Erbil une conférence destinée à examiner avec les parties prenantes nationales et internationales les priorités stratégiques du Plan national de développement. L'ONU a participé à la Conférence pour assurer la complémentarité et l'harmonisation des cadres de développement du Gouvernement iraquien et du système des Nations Unies. Les autorités iraquiennes ont présenté leurs priorités en matière de développement assorties de cibles sectorielles et nationales. L'ONU a analysé les progrès accomplis par l'Iraq sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle nationale et au niveau des gouvernorats. L'ONU, la communauté des donateurs et d'autres acteurs de la société civile ont salué la manière dont le Gouvernement iraquien avait engagé un processus participatif de

développement national, auquel avaient contribué les ministères iraquiens et le Gouvernement régional du Kurdistan.

34. La Conférence d'Erbil a été suivie d'une réunion de réflexion sur l'élaboration d'un plan stratégique (15-17 novembre), qui a permis de recenser les domaines prioritaires sur lesquels devait se concentrer la contribution du système des Nations Unies à la mise en œuvre des priorités nationales de développement pour la période allant de 2011 à 2014. Ce processus participatif a été marqué par la forte adhésion et la grande détermination dont a fait preuve la centaine de partenaires iraquiens représentant le Gouvernement iraquien, les parlementaires, la société civile, le secteur privé et les universitaires. Il a été convenu que le PNUAD serait axé sur les cinq domaines prioritaires, à savoir : a) amélioration de la gouvernance, notamment dans le domaine de la protection des droits de l'homme; b) croissance économique plus forte, plus équitable et plus rationnelle; c) gestion de l'environnement et respect des traités internationaux relatifs à l'environnement ratifiés et des obligations qui en découlent; d) accès élargi à des services essentiels de qualité; e) investissement dans le capital humain et autonomisation des femmes, des jeunes et des enfants. La mise au point du PNUAD se poursuivra au cours des prochains mois dans le cadre d'un ensemble de groupes de travail mixtes ONU-Gouvernement iraquien.

35. La réunion du Comité des donateurs au Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq s'est tenue à Bagdad le 8 novembre 2009. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement a indiqué que le montant total des versements des donateurs s'élevait à 1 milliard 350 millions de dollars des États-Unis, dont un montant de 1 milliard 250 millions approuvé et transféré aux fins du financement de 165 projets au total. Le solde du Fonds était de 135 630 000 dollars. Le Comité des donateurs a par ailleurs reporté au 30 juin 2010 la date d'échéance pour la programmation du solde restant. Les participants se sont déclarés favorables à l'évaluation indépendante des enseignements tirés qui devait être conduite en janvier 2010 conjointement par l'ONU et la Banque mondiale, en coopération avec le Gouvernement iraquien et les partenaires donateurs. L'établissement d'un nouveau fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour l'Iraq a également été envisagé.

36. À l'issue de consultations tenues précédemment en 2009 entre le Gouvernement iraquien et mon Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques, Ibrahim Gambari, la réunion annuelle de haut niveau d'examen du Pacte, qualifié de « nouveau partenariat », s'est tenue le 7 novembre à Bagdad. Elle était coprésidée par mon Conseiller spécial et par le Ministre iraquien des finances et a réuni 20 États Membres et représentants du Gouvernement iraquien. Dans leur déclaration finale, les participants ont insisté sur l'importante contribution du Pacte, fait observer combien il importait de reconnaître la souveraineté de l'Iraq et souligné la nécessité de créer une nouvelle tribune pour la coopération internationale avec l'Iraq. Le 18 janvier, lors d'une réunion présidée par la Vice-Secrétaire générale à laquelle ont participé mon Conseiller spécial et ma Représentante spéciale adjointe, plus de 80 États Membres et organisations régionales se sont rassemblés au Siège de l'ONU pour reconnaître le succès du Pacte et appuyer la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat dirigé par l'Iraq.

37. Le Plan d'action humanitaire pour l'Iraq est une stratégie humanitaire conjointe pour 2010, lancée à la fin de décembre 2009 pour répondre aux besoins des Iraquiens vulnérables en matière de relèvement immédiat et de relèvement

rapide. Il n'est pas assorti de propositions de projet détaillées, mais vise à faciliter la collecte de fonds pour financer les opérations humanitaires en Iraq dont le coût est estimé à 193 millions de dollars. Ce plan comporte trois volets, à savoir : a) réponse rapide pour satisfaire les besoins essentiels; b) assistance cohérente et intersectorielle dans 26 districts prioritaires; et c) activités en cours à l'échelle du pays qui ne peuvent pas être liées à une zone géographique donnée. Il a été mis en œuvre avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour donner suite à la procédure d'appel global interinstitutions pour l'Iraq lancée en 2008 et étendu à l'Iraq et sa région en 2009.

38. Parmi les priorités humanitaires pour l'année à venir figureront la lutte contre les effets de la sécheresse, la lutte antimines, la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés, et l'appui à la mise en place de filets de sécurité sociale. La protection des civils, en particulier des femmes, des enfants et des minorités, demeure un grave sujet de préoccupation, tout comme les problèmes d'accès et de sécurité qui empêchent encore les organismes humanitaires d'évaluer les besoins et d'y répondre avec efficacité. Je remercie une nouvelle fois la communauté des donateurs pour son soutien à l'action humanitaire tout au long de la période considérée et je l'encourage à poursuivre sur cette voie.

39. Le 22 novembre, le Programme alimentaire mondial (PAM) a signé avec le Ministère du commerce un mémorandum d'entente aux termes duquel les deux parties unirons leurs efforts pour améliorer la gestion de la chaîne logistique du système public de distribution iraquien, qui fournit chaque mois des rations alimentaires à 90 % de la population iraquienne. Cette réforme contribuera à régler le problème de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, sachant que d'après les estimations 930 000 Iraquiens vivent dans l'insécurité alimentaire et 6,4 millions sont exposés à l'insécurité alimentaire sans le système public de distribution. S'agissant des groupes vulnérables, notamment les personnes déplacées, la distribution de nourriture à 1,1 million d'Iraquiens pose les plus grandes difficultés. Le PAM a également lancé un programme de repas scolaires, dont le coût est évalué à 1,6 million de dollars, pour fournir gratuitement une collation quotidienne à 172 000 écoliers iraquiens en vue de favoriser la scolarisation et l'apprentissage dans huit des gouvernorats iraquiens les plus pauvres.

40. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a continué à s'efforcer de réduire les effets de la pandémie de grippe H1N1 en Iraq, en collaboration avec les experts internationaux et locaux et avec les collectivités. Elle a concentré ses efforts sur la fourniture de conseils techniques, le soutien matériel et la formation des professionnels de la santé. Ces activités ont aidé le Gouvernement iraquien à mettre en œuvre des plans de préparation, à recenser les malades et à fournir des soins immédiatement pour réduire les cas de maladie grave et de décès, ainsi qu'à diffuser des messages pour sensibiliser la population iraquienne au danger du virus H1N1.

41. Les gouvernements de la région évaluent à plus d'un million le nombre de réfugiés iraquiens, dont la majorité vivent en République arabe syrienne et en Jordanie. De plus, l'Iraq compte 1 550 000 personnes déplacées depuis 2006. En 2008-2009, 426 000 Iraquiens exilés sont rentrés dans leur pays, 62 000 d'entre eux étaient d'anciens réfugiés. En matière de sécurité, si le nombre d'incidents a nettement diminué par rapport à 2006-2007, les violations des droits de l'homme, l'absence d'état de droit et les difficultés d'accès aux services essentiels, au logement et à l'emploi en Iraq continuent de poser de graves problèmes. Il est donc

indispensable de créer des conditions propices au retour et à la réintégration à grande échelle et à long terme des personnes déplacées à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur de l'Iraq. À cet égard, je remercie les pays d'accueil de la région pour la générosité dont ils continuent de faire preuve envers les réfugiés et demandeurs d'asile iraquiens.

42. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué de contribuer à la remise en état et à la reconstruction de logements pour les personnes déplacées et les réfugiés qui rentrent en Iraq. Dans le cadre du programme de 2009, le HCR a remis en état plus de 10 000 logements au profit de plus de 60 000 personnes, l'objectif étant de doubler ce chiffre en 2010. De plus, le HCR mène à Diyala plusieurs initiatives conjointes avec d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies en vue d'améliorer les conditions de vie, afin de contribuer à intégrer durablement les rapatriés dans leur collectivité. Le HCR continue également de contrôler systématiquement les frontières tout en offrant une assistance aux centres publics iraquiens d'enregistrement des rapatriés.

43. Dans le cadre du Programme conjoint de développement du secteur privé mis en place par l'équipe de pays, un plan d'action pour le développement des micros, petites et moyennes entreprises a été examiné avec des responsables du Gouvernement iraquien et des représentants des secteurs privés et publics par l'intermédiaire d'équipes de l'UNOPS, de l'Organisation internationale du Travail, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Au cours de cet examen, les participants ont étudié les diverses options envisageables pour redynamiser et diversifier l'économie iraquienne, rendre les entreprises iraquiennes plus compétitives, assurer une croissance sans laissés pour compte, créer des emplois et réduire la pauvreté.

44. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a célébré le vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant en organisant une série d'activités. Il a travaillé en collaboration avec les gouvernorats iraquiens pour qu'ils s'engagent à appliquer pleinement la Convention et à protéger les droits des enfants. Des manifestations ont eu lieu dans tout le pays pour sensibiliser les décideurs et les partis politiques à ces questions. Le Comité pour l'enfance a demandé aux députés d'établir au sein du Parlement un conseil supérieur pour les enfants, chargé de s'assurer que les droits des enfants soient pris en considération lors de l'examen de textes législatifs, et que la législation actuelle relative aux enfants soit conforme aux dispositions de la Convention.

45. Afin de poursuivre la lutte contre la progression de l'analphabétisme en Iraq et dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et de sa propre initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir 2005-2015, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a aidé le Gouvernement iraquien à élaborer un plan d'action national pour l'alphabétisation qui vise à réduire de moitié le taux d'analphabétisme en Iraq d'ici à 2015.

46. Dans le cadre de ses activités de promotion de la bonne gouvernance en Iraq, le PNUD a présidé une réunion de haut niveau sur la réglementation applicable aux médias en période électorale, qui était centrée sur les rôles essentiels et complémentaires des médias iraquiens. Le PNUD a rassemblé un certain nombre d'institutions pour mettre en lumière le rôle indispensable que jouent les médias

dans le processus électoral. Les participants ont établi un groupe de travail technique chargé d'organiser un atelier national pour définir un code de conduite à l'intention des médias en période électorale.

47. L'équipe de pays s'intéresse également aux effets du changement climatique en Iraq, en particulier dans le contexte de la sécheresse dont souffre actuellement le pays. L'UNESCO a fait savoir que les pénuries d'eau dues à l'effondrement d'anciens aqueducs souterrains ont provoqué la migration de quelque 100 000 personnes au nord de l'Iraq. Elle met en garde contre le fait que, si les conditions ne s'améliorent pas rapidement, 360 000 autres personnes qui dépendent actuellement de citernes à eau seront contraintes de partir. En étroite coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD soutient la mise en place de moyens d'intervention d'urgence pour faire face au changement climatique et à la sécheresse, notamment des solutions à court terme face aux catastrophes liées aux pénuries d'eau.

E. Activités dans le domaine des droits de l'homme

48. Avec l'assistance du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a poursuivi ses activités de renforcement des capacités du Gouvernement iraquien et des organisations de la société civile en matière de respect des mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme, dont le mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. À compter d'octobre, la MANUI a prêté assistance au comité iraquien chargé d'établir le rapport national au titre de l'examen périodique universel, qui a été présenté au Conseil des droits de l'homme le 11 novembre. Le Bureau des droits de l'homme a également organisé à l'intention de 23 organisations de la société civile iraquienne un atelier de formation consacré aux compétences indispensables aux fins de l'établissement de rapports sur les droits de l'homme, qui s'est tenu à Erbil du 21 au 25 novembre.

49. Le Ministère de la justice et la MANUI ont décidé de signer un mémorandum d'entente sur la coopération entre les deux entités. Certaines dispositions de cet accord autorisent l'échange d'informations au sujet des droits de l'homme et de l'ensemble des prisons et centres de détention relevant de la juridiction du Ministère. Il sera également établi des protocoles autorisant la MANUI et le Bureau des droits de l'homme à contrôler les prisons relevant de la juridiction du Ministère. En collaboration avec les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies, le Bureau des droits de l'homme a travaillé sur plusieurs projets destinés à améliorer les conditions de vie des enfants iraquiens. Un de ces projets, lancé en septembre par l'UNICEF, le FNUAP et la MANUI, visait à renforcer la protection et la justice des mineurs en Iraq. La mise en œuvre des composantes destinées à donner une orientation stratégique au système de justice pour mineur en Iraq a commencé.

50. Le 10 décembre, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, mon Représentant spécial a invité tous les citoyens iraquiens à faire preuve de tolérance les uns envers les autres, à respecter les droits politiques de chacun, les différences culturelles, religieuses et ethniques, et les différences entre les sexes. Le 14 décembre, la MANUI a publié son rapport sur les droits de l'homme pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2009. Tout en notant une amélioration

générale des conditions de sécurité en Iraq, elle y présentait la longue liste des questions qui demeuraient source de préoccupation, en particulier l'administration de la justice, la situation dans les prisons et les centres de détention, et la violence à l'égard des femmes. Il restait encore beaucoup à faire pour rétablir pleinement l'état de droit et régler de manière systématique la question de l'impunité.

51. Le processus d'établissement d'une haute commission indépendante des droits de l'homme a subi un revers lorsqu'a été mise en doute la légalité du comité d'experts qui avait été créé pour procéder à la sélection des commissaires. Les travaux du comité ont été suspendus par le Conseil des représentants; ils ne reprendront qu'après les élections. Il était encourageant de constater qu'au cours de la période fixée pour la présentation des candidatures aux postes de commissaire, qui est arrivée à échéance le 15 novembre, plus de 1 400 membres de la société civile ont fait acte de candidature.

52. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, la MANUI a poursuivi ses activités de contrôle régulier de la situation entre le Gouvernement iraquien et l'Organisation des moudjahidines du peuple au camp Ashraf dans le gouvernorat de Diyala. Ces activités consistaient notamment à fournir de la nourriture, à rendre visite aux familles et à remettre en état les installations médicales du camp, où la situation semblait stable. Les autorités iraquiennes ont annoncé leur intention de déplacer l'ensemble des 3 500 membres de l'Organisation des moudjahidines du peuple du camp d'Ashraf vers d'autres sites en Iraq. Le 15 décembre, les forces de sécurité iraquiennes se sont approchées du camp et ont ordonné à ses occupants de partir. Des autocars attendaient pour les transporter. Aucun des occupants du camp ne s'est exécuté et l'épisode a pris fin sans incident ni violence. La MANUI continue de surveiller la situation et appelle toutes les parties intéressées à poursuivre le dialogue en vue de trouver une solution qui respecte les droits souverains légitimes de l'Iraq ainsi que le droit international et les normes humanitaires minimales.

53. Je m'associe à mon Représentant spécial pour encourager le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan à promouvoir et protéger les droits des minorités et à s'efforcer de mettre fin aux pratiques récentes de déplacements et d'émigration forcés des minorités. Au cours de l'année écoulée, des centaines de civils auraient été tués dans des attaques visant les communautés chrétienne, shabak, turkmène et yézidi. Je suis particulièrement préoccupé par les attaques répétées dont sont victimes les minorités du gouvernorat de Ninive.

54. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et à la résolution 1889 (2009), la MANUI et le système des Nations Unies continueront d'appuyer et de défendre la participation pleine, effective et sur un pied d'égalité des femmes à toutes les étapes des processus de paix. Il convient de souligner que l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est une condition essentielle au développement et au respect des droits fondamentaux. Dans la perspective des élections à venir, j'encourage les autorités iraquiennes à faire en sorte que les femmes soient autorisées à voter librement et sans subir de mesures d'intimidation. J'appelle également tous les partis politiques à veiller à présenter un nombre représentatif de candidatures féminines.

55. Les campagnes en faveur du droit des femmes de vivre à l'abri de la violence se sont également poursuivies au cours de la période considérée. Sous la présidence

du Ministre de la condition de la femme, s'est tenue à Istanbul du 1er au 3 novembre, une conférence à laquelle ont participé des représentants des ministères publics, de la société civile et du système des Nations Unies. Un des principaux succès de cette conférence est le lancement du projet de lutte contre la violence à l'égard des femmes en Iraq destiné à établir des partenariats pour réduire la violence et à renforcer les capacités institutionnelles du Ministère de la condition de la femme et d'autres ministères, ainsi que des organisations de la société civile.

F. Activités opérationnelles, logistique et sécurité

56. Dans l'ensemble, le nombre d'incidents relatifs à la sécurité a continué de diminuer après octobre et les chiffres enregistrés étaient inférieurs à ceux des premiers mois de 2009. Toutefois, les groupes insurgés ont continué de perpétrer des attaques meurtrières contre la population civile et les structures gouvernementales pour déstabiliser le pays et effacer les progrès accomplis tout au long de l'année. Des flambées de violence sont survenues après octobre. À Bagdad, le 8 décembre, après l'adoption de la loi électorale, une série coordonnée d'attentats-suicides a fait de nombreux morts et blessés dans la population civile iraquienne. Au cours de la fête de l'Achoura, pendant la dernière semaine de décembre, des insurgés ont visé des pèlerins chiites dans divers quartiers de Bagdad et à travers le pays. Toutefois, le nombre d'attaques perpétrées contre des pèlerins lors de fêtes religieuses a nettement diminué grâce au renforcement des mesures de sécurité par les forces de sécurité iraquiennes.

57. Les 25 et 26 janvier, une série d'attentats-suicides à la voiture piégée commis à Bagdad contre des hôtels fréquentés par des journalistes occidentaux et par le personnel d'entreprises étrangères et contre des locaux de la police nationale, a fait plus de 60 morts et de 150 blessés. À l'approche des élections nationales, il est à craindre que de nouvelles tentatives d'attentats soient préparées pour perturber le processus démocratique. Des attaques indirectes sporadiques se sont encore produites dans la zone internationale de Bagdad, où sont établis de nombreux fonctionnaires iraquiens et missions diplomatiques, et sur le site de l'aéroport international de Bagdad.

58. Dans le nord, c'est encore dans la zone de Mossoul que la situation était la plus préoccupante. En effet, de nombreuses attaques contre des civils ont été signalées à Mossoul et dans les municipalités voisines, ainsi que dans les secteurs excentrés de Sinjar et Tal Afar. Elles visaient à semer le trouble et à provoquer des déplacements de population. De plus, les assassinats politiques et les attaques dont les forces de sécurité sont constamment la cible semblent s'inscrire dans une stratégie mûrement réfléchie par des insurgés déterminés à empêcher la stabilisation de la zone et à entraver l'action des politiques et le processus de réconciliation. Dans le centre de l'Iraq, les incidents demeurent concentrés dans la zone de Kirkouk et participent de la même volonté de créer un climat de méfiance et de provoquer des conflits entre les collectivités locales, ce qui prouve que les insurgés sont fermement résolus à empêcher la tenue des prochaines élections.

59. À Anbar, une des régions où les progrès sont les plus nets en matière de sécurité, les groupes insurgés ont continué à s'efforcer de perturber le paysage politique en prenant constamment pour cible les personnalités politiques, les forces de sécurité locales, les chefs tribaux et les membres du Conseil de l'Éveil. Un des

exemples les plus frappants de cette stratégie est l'attentat perpétré le 30 décembre contre les locaux du conseil de province, dans lequel le Gouverneur a été grièvement blessé et de nombreuses autres victimes blessées ou tuées. Plus au sud, la majorité des attentats importants ont eu lieu aux environs d'Hilla, au nord de la province de Babel. Les caractéristiques communes de ces attaques gardaient la marque d'un effort concerté des groupes armés de rétablir leur influence dans leurs anciens fiefs en s'en prenant aux civils et aux membres du Conseil de l'Éveil.

60. Parmi les autres incidents, on peut citer l'explosion de plusieurs bombes le 14 janvier à Nadjaf, où se trouvent certains des sanctuaires les plus sacrés et des centres d'études chiites les plus réputés et habituellement épargnée. Le nombre d'incidents est resté faible dans les environs de Bassorah, bien que des attaques indirectes continuent d'être lancées sporadiquement chaque mois contre la base aérienne de Bassorah. Les Forces américaines en Iraq encore en poste à la base aérienne de Bassorah ont transféré le plein contrôle du complexe aux autorités iraquiennes le 31 décembre 2009 dans le cadre de la phase de retrait.

61. Au cours de la période considérée, la MANUI a continué à assurer une coordination étroite avec le Département de l'appui aux missions, le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département de la gestion et le Bureau des affaires juridiques pour achever la procédure d'appel d'offres pour les services d'architecture et de génie civil nécessaires à la construction du futur complexe intégré de Bagdad. Les procédures d'appel d'offres et d'examen ont été achevées à la fin de 2009 et un contrat devrait être arrêté prochainement.

62. La Mission continue, en collaboration avec le Département de l'appui aux missions et la Division des achats, de mettre au point un contrat pour les deux hélicoptères qui doivent être déployés en vue d'améliorer la mobilité de la Mission dans l'ensemble du pays. En raison de la complexité des contraintes de sécurité et d'autres facteurs les négociations avec les fournisseurs durent plus longtemps que prévu et les procédures d'enregistrement auprès des autorités nationales responsables de l'aviation ont également retardé la mise au point des contrats. Le déploiement des hélicoptères demeure essentiel pour réunir les capacités opérationnelles nécessaires en vue d'appuyer les activités du système des Nations Unies en Iraq.

63. La Section de sécurité de la MANUI continue d'attacher la plus haute importance aux activités visant à garantir la sécurité et le bien-être du personnel de l'ONU et à faire en sorte qu'il soit en mesure de fournir une assistance à la population et au Gouvernement iraquiens. La difficulté est d'allier engagement accru et stratégie globale de gestion des risques. Le programme de partenariat pour la sécurité des Nations Unies, actuellement mis au point en collaboration avec les forces de sécurité du Gouvernement iraquien et avec l'aide des conseillers militaires des États Membres, conjugué à l'augmentation des ressources du système des Nations Unies en matière de sécurité et de logistique joueront un rôle primordial. Ces mesures, si elles s'accompagnent des ressources nécessaires au financement des dépenses de sécurité et d'appui, seront déterminantes pour permettre au système des Nations Unies de continuer à jouer le rôle qui lui a été confié en Iraq et, si possible, d'étendre ce rôle à l'avenir.

IV. Observations

64. Les élections nationales qui se tiendront le 7 mars marqueront un tournant important pour le progrès de la démocratie en Iraq car elles donneront l'occasion à des millions d'Iraquiens d'exercer leur droit de vote et d'élire un gouvernement qui construira l'avenir de leur pays au cours des quatre prochaines années. Il est par conséquent essentiel de faire en sorte que ces élections connaissent une large participation et soient ouvertes au plus grand nombre possible. J'ai la ferme conviction que des élections crédibles contribueront considérablement à la réconciliation nationale et donneront aux dirigeants iraquiens une nouvelle impulsion pour œuvrer ensemble, dans un esprit d'unité nationale, à la reconstruction de leur pays après des années de conflit. Elles serviront également à renforcer la souveraineté et l'indépendance de l'Iraq à ce stade crucial de l'histoire du pays, où les États-Unis se préparent à réduire progressivement leur présence militaire.

65. Depuis 2003, avec l'assistance de l'ONU, l'Iraq a réussi à organiser trois élections et un référendum national. Comme par le passé, l'ONU continuera de faire tout ce qui est possible pour assurer le succès des prochaines élections nationales. La MANUI est déterminée à continuer d'apporter une assistance technique de poids à la Haute Commission électorale indépendante et à faire en sorte que les résultats soient largement acceptés par le peuple iraquien.

66. S'il est vrai que, sur le plan technique, les préparatifs des élections nationales vont bon train, de nombreuses difficultés subsistent. En premier lieu, il faut impérativement que l'électorat puisse voter dans un environnement qui soit largement exempt d'actes d'intimidation et de violence. Comme les attentats survenus le 8 décembre à Bagdad l'ont montré, des groupes armés pourraient essayer de perpétrer d'autres attentats à grand retentissement contre les civils et les institutions publiques afin de perturber le processus électoral. Je demande instamment au peuple iraquien de ne pas permettre à ces attentats et autres actes criminels de les dissuader d'exercer leur droit démocratique. J'exhorte le Gouvernement iraquien et ses forces de sécurité à redoubler d'efforts à l'approche des élections pour faire en sorte que celles-ci se déroulent dans un climat aussi pacifique que possible.

67. Ces dernières semaines, le peuple iraquien et ses dirigeants font face à des questions difficiles et controversées, dont la décision d'exclure certains candidats en vertu de la loi sur la responsabilité et la justice, à l'approche des élections parlementaires. Je félicite les dirigeants iraquiens pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer pour tenir des élections ouvertes à tous dans les délais, pour respecter l'état de droit et pour faire en sorte que le processus conduisant à la réconciliation nationale et à la stabilité traduise la volonté du peuple iraquien. J'encourage un examen transparent et non discriminatoire des requêtes des candidats qui ont fait appel de la décision de la Commission pour la responsabilité et la justice, conformément à la législation iraquienne et aux normes internationales. Cela aura un effet positif sur les résultats des élections et garantira leur acceptation par le peuple iraquien.

68. Malgré les longues négociations concernant la loi électorale, j'ai trouvé encourageants la détermination et le dévouement dont ont fait preuve les dirigeants iraquiens pour trouver des solutions pratiques et parvenir à des compromis. Je tiens à féliciter tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied pour élaborer la loi et faire

respecter le calendrier électoral. Dans le même esprit, je lance un appel à tous les blocs et dirigeants politiques pour qu'ils fassent preuve de hauteur de vues pendant la campagne électorale, recourent aux mécanismes en place pour déposer officiellement des plaintes et respectent les résultats finals de l'élection une fois qu'ils auront été certifiés par la Cour suprême fédérale.

69. Afin d'assurer le succès des élections, la MANUI continue de collaborer étroitement avec la Commission électorale à la formation et à l'accréditation de milliers de groupes d'observateurs nationaux iraquiens et de représentants des partis qui seront chargés de surveiller le déroulement des opérations le jour de l'élection et de signaler toutes irrégularités éventuelles. Je tiens également à souligner combien il importe que toutes les parties prenantes, notamment les membres de la communauté internationale, œuvrent ensemble pour gérer les attentes et transmettre des messages clairs et cohérents dans les mois à venir.

70. L'autre défi politique majeur à relever, après la certification des résultats des élections, sera la formation du gouvernement. La constitution de coalitions politiques et la conclusion d'accords sur les principaux postes ministériels et de direction pourraient prendre du temps. Je compte que tous les représentants élus travailleront ensemble dans un esprit d'unité nationale et s'engageront à former rapidement le gouvernement et qu'ils s'attacheront à résoudre les problèmes politiques et les questions constitutionnelles susceptibles de compromettre la stabilité politique et économique à long terme de l'Iraq, notamment l'adoption d'un mécanisme viable de partage des revenus, la loi sur les hydrocarbures et le règlement des différends territoriaux. À cette fin, la MANUI continuera de promouvoir le dialogue par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale de haut niveau, qui regroupe des représentants du Gouvernement iraquien et du Gouvernement régional du Kurdistan et s'efforcera de trouver les moyens d'accroître la confiance mutuelle. Par ailleurs, la MANUI est disposée à aider les dirigeants iraquiens à régler l'ensemble des problèmes politiques dans le cadre d'un processus de dialogue national.

71. J'espère aussi qu'une fois le nouveau gouvernement formé, les efforts seront graduellement axés sur l'accélération de la reconstruction et du développement du pays. À cet égard, le peuple iraquien est en droit d'attendre de ses représentants élus qu'ils fassent preuve de plus d'efficacité, de responsabilité et de transparence. Si les Iraquiens ordinaires voient des améliorations dans leur vie quotidienne, ils commenceront à penser que leur vote a été utile. Je trouve par conséquent encourageants les efforts entrepris par le Gouvernement iraquien pour achever l'élaboration du premier Plan national de développement, en consultation avec l'ONU. Il reste encore à mettre au point la version finale, mais le processus d'élaboration du plan a jeté des bases suffisantes pour définir les domaines prioritaires à intégrer au premier plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'Iraq (2011-2014).

72. Étant donné que le plan-cadre est élaboré pendant la période électorale, il est conçu de manière à laisser une certaine latitude au gouvernement élu, s'il le demande, d'y apporter les aménagements jugés nécessaires. Une fois le plan-cadre signé, il s'agira pour l'ONU de mobiliser des fonds pour les activités convenues avec le gouvernement. Il faudra aussi que toutes les parties prenantes s'accordent pour affecter le solde des crédits du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq à un nouveau mécanisme de financement.

73. Je constate avec plaisir que les États Membres ont reconnu l'importante contribution que le Pacte international pour l'Iraq a apportée au fil des ans et je me félicite de la décision concernant la nécessité de mettre en place un nouveau cadre de coopération entre l'Iraq et la communauté internationale. Je pense que le Plan national de développement offrira une importante base pour la marche à suivre et j'attends avec intérêt les vues du nouveau Gouvernement iraquien élu après les élections.

74. Tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies appuient les efforts constants déployés pour passer de l'action humanitaire au développement à long terme. Le Plan d'action humanitaire pour l'Iraq pour 2010 illustre cette évolution, qui met notamment l'accent sur l'appui au relèvement et au développement durables des groupes vulnérables comme les personnes déplacées. Dans le même temps, l'ONU continue d'étudier les moyens de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en Iraq, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'autonomisation des femmes et du secteur privé comme source d'emplois, surtout pour les jeunes.

75. J'ai noté avec plaisir les efforts conjugués faits par l'équipe de pays des Nations Unies et la MANUI pour appliquer la directive sur l'intégration en tirant parti de leurs forces et de leurs compétences spécialisées respectives pour apporter un appui global au Gouvernement iraquien dans des domaines clefs, notamment la gestion des ressources en eau, le développement local dans les territoires contestés et l'enregistrement des faits d'état civil et le recensement après les élections.

76. Je crois fermement que le renforcement de la coopération régionale et l'adhésion au principe de non-ingérence peuvent considérablement contribuer à la stabilité régionale. À cet égard, je continue d'encourager une plus grande coopération entre l'Iraq et les pays voisins sur les questions d'intérêt mutuel, notamment le commerce, l'énergie, la sécurité aux frontières et les réfugiés. Pour sa part, l'ONU est déterminée à soutenir les efforts visant à instaurer un dialogue régional fructueux dans tous les domaines essentiels. En outre, la normalisation de la place de l'Iraq sur la scène internationale demeure un important objectif. Comme suite à mon rapport au Conseil de sécurité établi en application de la résolution 1859 (2008), l'ONU continue d'œuvrer avec les membres du Conseil et le Gouvernement iraquien à définir la marche à suivre. La réalisation de progrès concernant les mandats relevant du Chapitre VII de la Charte, dont ceux relatifs au Koweït, pourrait créer une dynamique positive pour la normalisation de l'Iraq.

77. Les attentats terroristes perpétrés sans cesse en Iraq depuis le 19 août contre les institutions publiques et d'autres lieux, qui ont fait un grand nombre de victimes civiles, constituent des tentatives délibérées de compromettre la sécurité et la stabilité de l'État iraquien. Chaque fois qu'un attentat grave s'est produit, y compris récemment à Bagdad les 8 décembre et 25 janvier, je l'ai condamné et j'ai souligné qu'aucune cause ne peut justifier ces attentats horribles dont les victimes sont essentiellement des civils innocents. À la demande du Gouvernement iraquien, et comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent, j'ai dépêché une équipe de haut niveau à Bagdad pour des consultations liées à la sécurité et à la souveraineté de l'Iraq à la lumière de ces attentats. Le 16 novembre, dans une déclaration de son président, le Conseil de sécurité s'est félicité de cette visite et m'a encouragé à poursuivre mes efforts à cet égard, et notamment à envisager la possibilité

d'apporter une assistance technique par l'intermédiaire de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies.

78. S'il est vrai que l'ONU est déterminée à exécuter son mandat conformément à la résolution 1883 (2009), l'Iraq demeure un cadre opérationnel extrêmement complexe pour l'Organisation. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies continuent d'être l'une de mes principales préoccupations. C'est pourquoi je suis reconnaissant aux États Membres qui continuent de fournir un appui logistique et en matière de sécurité à la présence de l'ONU en Iraq. La MANUI examine activement les nouvelles dispositions à prendre à l'avenir pour renforcer sa capacité opérationnelle, ce qui exigera probablement un appui financier supplémentaire des États Membres.

79. Je tiens à remercier les fonctionnaires et agents de la MANUI, qu'ils soient recrutés sur le plan national ou international, ainsi que le personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, pour l'engagement et le dévouement dont ils font preuve, dans des conditions particulièrement difficiles, pour contribuer à la reconstruction de l'Iraq. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à mon Conseiller spécial concernant le Pacte international, Ibrahim Gambari, qui a pris ses nouvelles fonctions de Représentant spécial conjoint pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Sa détermination à aider le Gouvernement iraquien et la communauté internationale par le biais du Pacte international a permis de mettre en place un mécanisme de collaboration, aussi bien en Iraq qu'avec ses partenaires internationaux, pour promouvoir la paix, la bonne gouvernance et le développement économique. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à mon nouveau Représentant spécial adjoint pour l'Iraq (affaires politiques), Jerzy Skuratowicz, qui est arrivé à la Mission le 9 janvier et qui, de concert avec mon Représentant spécial, poursuivra l'action cruciale que mène la Mission pour promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale.